



# FLASH INFOS

## Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

### Vie municipale

#### **Travaux Rue Fauveau et Rue de la Poste :**

Les élus municipaux ont tenu deux permanences, en mairie, les samedis 17 et 24 avril derniers, pendant lesquelles les habitants ont pu échanger avec la municipalité sur les travaux définis dans le cadre du contrat rural signé avec le Département. Nous tenons, tout d'abord, à remercier les administrés qui se sont déplacés, les débats ont été constructifs et nous avons relevé différentes demandes et points de vigilance. Nous étudions avec le maître d'œuvre quels points nous pouvons corriger sans trop impacter le coût des travaux et sans nous faire perdre une partie des subventions départementale et régionale qui, nous le rappelons, couvrent 70% du coût total. Certains aménagements, quand cela reste possible, ont donc été définis pour répondre aux besoins des riverains. Chaque administré, qui s'est rendu à la mairie lors des permanences, se verra recevoir un mail de réponse à ses questions dans les prochains jours, il nous apparaît normal de pouvoir apporter à chacun une réponse qu'elle soit négative ou positive.

Par ailleurs, le conseil du 03 mai a validé l'entreprise qui aura en charge la réalisation des travaux. Ceux-ci devraient démarrer dès fin mai 2021. Nous reviendrons rapidement (dès que nous aurons les éléments organisationnels concrets) vers les habitants des rues concernées pour les prévenir du déroulement des travaux.

#### **Poursuite de l'entretien et de l'embellissement du village :**

Les prémisses du printemps nous amènent à reprendre tous les travaux d'entretien en extérieur.

Une opération de nettoyage avec une balayeuse s'est déroulée, sur l'ensemble des rues de la commune, les mercredi 28 et jeudi 29 avril.

Le lavoir de Chaupry a été nettoyé et curé, les mauvaises herbes arrachées et les bords balayés. Nos grands-mères se sont escrimées, par tous les temps, à laver le linge familial dans les trois lavoirs de notre village jusqu'à l'invention de la machine à laver, il nous apparaît donc essentiel de les entretenir. Nous avons toujours l'ambition de pouvoir les réhabiliter, un de nos engagements de notre mandature....

Le fleurissement continue sa progression dans le village ; après la plantation d'arbustes et de fleurs au cimetière, désormais, des jardinières fleuries ornent les appuis de fenêtres de la bibliothèque et de la mairie.

Les différentes placettes du village sont petit à petit remises en état, certains massifs sont complètement retravaillés (bêchage et décompactage de la terre, un travail qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années) et agrémentés de nouvelles plantes pour étoffer ou remplacer celles qui n'avaient pas résisté à l'hiver.

De nouveaux pots ont été installés à différents endroits de la commune.

Le fleurissement ne s'arrêtera pas en si bon chemin, il sera étendu prochainement à tous les espaces publics de la commune.

Nous espérons maintenant que tout cet investissement (tant financier qu'humain) ne sera pas détruit ou volé comme en novembre dernier, Rue Maison Blaise. Nous comptons bien sûr sur la bienveillance et la vigilance de chacun d'entre nous pour maintenir cet embellissement et la valorisation de notre village.



## Commission Communale des Impôts Directs :

Chaque commune bénéficie d'une commission communale des impôts directs, composée de sept membres : le Maire et six commissaires (et six suppléants), élus au conseil municipal ou habitants du village, désignés par le directeur départemental des finances publiques. Aussi, cette commission communale doit se réunir au moins une fois par an, à la demande de la DGFIP, afin d'assister les services des impôts et travailler sur la fiscalité directe locale. La commission de Châtenay s'est tenue le 3 mai et a eu pour rôle notamment :

- Définir les coefficients de localisation ;
- Évaluer et mettre à jour les listes des propriétés bâties et non bâties, elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ;
- Déterminer les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et de la valeur locative des propriétés bâties. ;
- Participer à l'évaluation des propriétés bâties. Elle doit, de fait, informer l'administration fiscale de tout changement impactant les bases fiscales comme des constructions neuves, des travaux de réhabilitation, un changement d'affectation qui auraient été réalisés sans être déclarés et donc non évalués par le centre des impôts foncier ou effectués.

A ce titre, nous vous rappelons que tous travaux doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration en Mairie (selon la nature du projet par un permis de construire, d'aménager ou une déclaration préalable de travaux) et que la fin des travaux doit être déclarée auprès de la Mairie dans les 90 jours calendaires suivants la date d'achèvement.

## Commémoration 8 mai :

Malgré cette crise sanitaire, le devoir de mémoire doit perdurer. C'est une obligation vis-à-vis de ceux qui se sont battus pour notre pays, de nos aînés qui ont fait l'histoire. La commémoration du 8 mai 1945 aura donc lieu à 10h30 devant le monument aux morts. Une gerbe sera déposée et le discours officiel lu en présence d'élus. En effet, devant les contraintes sanitaires actuelles, la cérémonie se déroulera à huis clos.

## Inscription des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 :

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. L'inscription de votre enfant à l'école élémentaire a lieu dans l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 3 ans. Pour les enfants nés en 2018, les parents sont invités à se rendre en Mairie, dans les plus brefs délais, pour procéder à l'inscription de leur enfant pour l'école maternelle.

Aussi, les enfants qui entreront en CP en septembre prochain, les parents doivent procéder à une préinscription en mairie. Enfin, si vous êtes nouveaux habitants et que vous souhaitez faire scolariser vos enfants au sein de notre RPI, vous devez également vous rendre en mairie pour les préinscrire.

## Inscription sur les listes électorales :

Les 20 et 27 juin prochain, les élections départementales et régionales vont avoir lieu pour élire les conseillers régionaux et départementaux.

La date du 31 décembre, pour s'inscrire sur les listes électorales, n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire et voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription **soit le 14 mai 2021**.

## Recrutement job d'été :

La municipalité souhaite réinstaurer ce qui était mis en place, il y a quelques décennies en arrière, le recrutement de jeunes Chatenaisiens pour les mois de juillet et d'août 2021. Ces jeunes travailleurs peuvent bénéficier d'un emploi pour la période estivale, qui leur permet de participer au financement de leurs études ou à un projet personnel ou professionnel.

Ces deux emplois saisonniers d'un mois sont proposés (un pour juillet et un pour août) aux jeunes chatenaisiens de 18 ans à 25 ans. Les travaux proposés sont des missions, en extérieur, d'entretien des espaces verts, de la voirie et du mobilier.

Pour candidater, merci de déposer un CV ainsi qu'une lettre de motivation à la mairie ou par mail à : chatenayrecrutement@orange.fr.

## La mission locale à la rencontre les Chatenaisiens :



### ACCUEIL

Vous êtes déscolarisé(e), âgé(e) de 16 à 29 ans ?  
Dans notre bus bureau itinérant, la Mission Locale du Provinois vient à votre rencontre dans votre commune !

**LA MISSION LOCALE VIENT A CHÂTENAY-SUR-SEINE !**  
**LE MARDI 11 MAI DE 14H00 A 17H00**  
**PLACE MARCEL LEPENE**



Nous vous renseignons pour toute question liée à la vie sociale, l'insertion professionnelle, la citoyenneté, la santé...  
En partenariat avec les institutions locales.

### ORIENTATION

Notre animateur itinérant Jonathan Lopin vous propose un suivi socio-professionnel individualisé et régulier. Il vous accompagne dans les démarches administratives et numériques.  
Selon vos besoins, il vous oriente vers un professionnel spécialisé.



1 cour des Bénédictins - 77160 Provins  
Tel : 01 60 67 04 50 - [www.milopro.fr](http://www.milopro.fr)  
Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

